



**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Décembre 2016, après convocation légale reçue le 7 décembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Arlette GARFAGNINI, (pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),
Mme Sylviane VERGIER, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

Etaient Absents non représentés :

M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Transfert de Compétences – Attributions de compensations provisoires - Année 2017

Monsieur Christian GROS, Président, indique à l'assemblée que suite aux différents transferts de compétences, et après avis favorable de la CLECT du 6 décembre 2016, il convient de délibérer pour fixer les attributions de compensations provisoires pour l'année 2017 comme suit :

	Attribution Compensation initiale	Transferts de charges	Attribution de compensation provisoire 2017
Althen des Paluds	138.284	24.400	113.884
Bédarrides	182.308	201.330	-19.022
Monteux	2.124.223	246.833	1.877.390
Pernes les Fontaines	229.504	177.396	52.108
Sorgues	9.067.647	960.900	8.106.747
Total	11.741.966	1.610.859	10.131.107

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à 27 pour et 2 abstentions (M. Rémy ARNAUD et M. R. IGOULEN)

FIXE les attributions de compensations provisoires comme présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 2012.12.06
Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

